



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Contrat Objectifs 2015 - 2019

Entre

Le COLLEGE JOSEPH ET XAVIER DE MAISTRE à ST ALBAN LEYSSE représenté par son chef d'établissement et autorisé par délibération du conseil d'administration

Et

le Recteur de l'académie de Grenoble,

il est convenu qu'ont été validés :

1 - Le diagnostic de l'établissement :

Décrire les principaux constats réalisés qui donnent à l'établissement sa spécificité

- les points forts et les points faibles

- et qui justifieront les objectifs opérationnels choisis.

Le diagnostic de l'établissement s'appuie sur certains indicateurs retenus par l'établissement (indicateurs nationaux et/ou académiques mais aussi indicateurs produits par l'établissement) et peut être complété par des pièces jointes.

1/ LES POINTS FORTS

- prise en charge des élèves en situation de handicap. - nombre d'élèves qui ont participé à un voyage, à une sortie. - nombreux projets culturels. - semaine santé citoyenneté pour tous les élèves - mise en place de l'évaluation par compétences sur un niveau complet. - un nombre croissant d'enseignants impliqués dans des actions d'aide et de soutien. - un cycle ski de fond et piscine organisé de façon à faire progresser tous les élèves. - dispositifs d'accueil des élèves très large : ULIS, SEGPA; - travail pluridisciplinaire au moment des voyages. - formation PSC1 de tous les élèves de 3ème. - section sportive dynamique - mise en place de parcours individuels des élèves.

2/ LES POINTS FAIBLES

- taux de redoublement en 6ème, 5.4% et en 3ème, 4.8%, supérieurs aux taux départementaux, 2.8% et 3.9% , entraînant un taux de retard sur 4 ans de 20% supérieur au taux départemental de 17.8%. - taux de réussite au DNB dans la moyenne, mais compte tenu du public reçu (csp favorisé) ce taux devrait être plus élevé. - grande hétérogénéité des élèves. - manque de temps pour la concertation des équipes et le suivi des élèves en équipe éducative. - pas de projet de vie scolaire, un climat scolaire correct, mais des faits graves tous les ans. - règles et sanctions négociées par les familles.

2 - Les objectifs opérationnels et la stratégie pour les atteindre:

- Définir les grands objectifs, les grandes ambitions de l'établissement: il s'agit d'expliquer l'évolution souhaitée des résultats de l'établissement pour atteindre un état final. Les

objectifs opérationnels fixés à partir du diagnostic de l'établissement doivent rester en nombre limité (au maximum 3 objectifs).

1/ rendre l'élève acteur de son parcours scolaire

2/ Accompagner chaque élève dans un parcours de réussite scolaire

3/ donner à chaque élève les outils de sa construction personnelle

- Quelle sera la stratégie de l'établissement pour atteindre l'état final visé: donner une idée des domaines ou acteurs sur lesquels porteront les efforts, sans détailler les actions.

Par les politiques de l'expérimentation et de l'innovation : engager l'établissement dans la voie de la personnalisation des parcours et de la réussite scolaire. la stratégie de l'expérimentation sera utilisée pour l'objectif 1 (rendre l'élève acteur de son parcours scolaire). la stratégie de l'inclusion scolaire sera utilisée pour l'objectif 2 (accompagner chaque élève dans un parcours de réussite scolaire). la stratégie de la politique éducative sera utilisée pour l'objectif 3 (donner à chaque élève les outils de sa construction personnelle). la stratégie du numérique sera commune à ces trois objectifs.

3 - Les indicateurs retenus:

L'établissement reprend ici les indicateurs pertinents par rapport à ses objectifs et fournit les valeurs cibles correspondantes.

Indicateurs retenus	Valeur de départ 2015/2016	Valeur cible 2018/2019
nombre de projets interdisciplinaires par classe	10	30
100 % des élèves à besoin particulier bénéficient d'un parcours personnalisé.	80	100
nombre d'élèves évalués par compétences transversales	30	200
TAUX DE PASSAGE	85	95
évaluation des compétences sociales et civiques	0	100
nombre de personnels impliqués dans des projets d'éducation à la citoyenneté	5	15
LES SANCTIONS	250	150

L'établissement s'engage à fournir, à la fin de chaque année scolaire, un compte-rendu synthétique de la mise en oeuvre du présent contrat.

Sont listées en annexe 2 les actions envisagées par l'établissement ainsi que les actions soutenues dans le cadre de ce contrat.

Le recteur de l'académie
de Grenoble

Le chef d'établissement

Directeur académique des
services de l'Education
nationale

CONTRAT SIGNE PAR
Daniel Filâtre

CONTRAT SIGNE PAR
Eric Breyton

CONTRAT SIGNE PAR
Frederic Gilardot